



# A LA UNE

## Travaux de l'École Jules Verne



Il s'agit du gros projet des années 2020 et 2021 dans notre commune! L'extension de l'École Jules Verne a démarré cet été par la destruction des classes et du dortoir de la Maternelle.

Dès la sortie des derniers élèves le 3 Juillet, une équipe s'est chargée de débarrasser et déménager les locaux en vue de l'arrivée des premières entreprises, le 6 Juillet.



Ces travaux, prévus sur une année entière, ont pour but d'offrir aux enfants et aux enseignants, des outils mieux adaptés à la pédagogie actuelle. Le bâtiment, élaboré en prenant soin de l'environnement et des consommations énergétiques, sera composé de grands espaces clairs et lumineux.

### PHOTO DU MOIS

Félicitations à  
**Mme Camille LETELLIER-MAHIEUX**  
Qui remporte le premier concours  
photo de notre page Facebook!



**Compte-rendu de la séance du 06 Juillet 2020**  
**du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents** : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, MIGAULT Guy, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, BRÉHIER Sylviane, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RE-NAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey

**Absent excusé** : JACOB Erwan

**Absente non excusée** : AULNETTE Maiwenn

**Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur :

- la DIA concernant la parcelle AB 579 située 5 rue des jonquilles d'une superficie de 518 m<sup>2</sup>.
- la DIA concernant les parcelles AB 75 et 76 situées rue des aubépines d'une superficie de 925 m<sup>2</sup>.
- la DIA concernant la parcelle AB 381 située 9 rue des violettes d'une superficie de 428 m<sup>2</sup>.
- la DIA concernant les parcelles AB 49, 493 et 495 situées 9 rue des primevères d'une superficie de 428 m<sup>2</sup>.
- la DIA concernant la parcelle ZV 52 située 14 rue des tilleuls d'une superficie de 663 m<sup>2</sup>.

***Mme Maiwenn AULNETTE arrive à 20h40. Elle prend part au vote. Le nombre de votants passe à 14.***

**Accompagnement du Pays des Vallons de Vilaine à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie en lien avec la Région Bretagne :**

Le Pays des Vallons de Vilaine (P.V.V), dans sa mission de Conseil en Energie Partagé (CEP), propose aux collectivités un accompagnement complet pour le montage technique et administratif des dossiers de Certificats d'Economie d'Energie ainsi que leur valorisation financière auprès des acteurs. La répartition du produit de valorisation financière des CEE est fixée, par convention avec le P.V.V. : 80% du montant revenant à la collectivité et 20% revenant au P.V.V. pour le financement du service de Conseil en Energie Partagé. Mme le Maire propose de rejoindre cette démarche permettant la valorisation des CEE.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au travers de la démarche de regroupement portée par la Région Bretagne, en lien avec le P.V.V. ; AUTORISE le Maire à signer la convention avec le P.V.V. et la convention avec le Conseil Régional; AUTORISE le P.V.V à recevoir la rétribution financière liée à la valorisation de ces CEE.

**Assurance Dommage - Ouvrages pour les travaux de l'école :**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIENT l'offre de la SMABTP pour une cotisation de 6952,35 € TTC comprenant les garanties suivantes : Garantie de base Dommage ouvrage obligatoire ; bon fonctionnement des éléments d'équipement ; immatériels consécutifs ; dommages aux existants.

**Dégrèvement d'une taxe d'assainissement suite à une fuite d'eau :**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que l'eau perdue n'a pas bénéficié du service de l'assainissement collectif, ACCORDE à Mme Monique BERTHIAUX un dégrèvement de taxe assainissement de 56 m<sup>3</sup> pour un montant de 89,60 € HT (soit la différence entre la consommation relevée et la moyenne de sa consommation annuelle sur les trois dernières années).

**Autorisation de rembourser des acomptes de locations de la salle de la Fleuriais annulées en raison de la crise sanitaire :**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'autoriser le remboursement des acomptes versés pour la location de la salle de la Fleuriais dont les locations ont été annulées en raison de la crise sanitaire du Covid -19.

**Achat de matériel informatique et de prestation en informatique :**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité VALIDE les devis suivants :

- Migration de 8 ordinateurs de windows 7 vers windows 10 avec ajout d'un disque dur ssd 182 Go : Hospital Informatique pour un montant de 635 € HT
- Achat de 2 écrans : Hospital Informatique pour un montant de 231,67 € HT
- Achat d'un onduleur : Apogea pour un montant de 66 € HT
- Achat d'un serveur pour la mairie : Apogea pour un montant de 9 638 € HT

Le Maire clôt la séance à 22h15.

**Compte-rendu de la séance du 31 août 2020**  
**du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents** : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, MIGAULT Guy, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey

**Absents excusés** : MANROT Crystel, FORESTELLO Fabien

**Convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion 35**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine permettant à la collectivité de bénéficier selon ses besoins et à tout moment des missions régulières et des missions ponctuelles ; PRECISE que chaque mission fait l'objet d'une facturation de la part du CDG 35 en cas d'activation d'une mission.

**Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'augmenter le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe de 29,34/35<sup>e</sup> à 30,20/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de porter le temps hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 30,20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

**Subvention exceptionnelle à l'association communale ACPG-CATM**

Mme le Maire présente une demande de subvention déposée par l'association communale des anciens combattants pour l'achat d'un drapeau des Citoyens de la Paix dont le coût s'élève à 1193 € ttc. Des personnes de la société civile peuvent adhérer à l'association pour perpétuer le devoir de mémoire aux côtés des anciens combattants. Ces personnes ne sont pas autorisées à porter le drapeau des anciens combattants et ont donc besoin d'un drapeau brodé « Citoyens de la Paix » pour les cérémonies commémoratives.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 voix pour et une abstention :

- DECIDE de verser à l'association ACPG-CATM une subvention exceptionnelle de 298,25 € pour l'achat d'un drapeau brodé « Citoyens de la Paix », correspondant à 25% du prix du drapeau
- SOULIGNE l'importance du devoir de mémoire et salue le travail de mémoire que perpétue l'association ACPG-CATM

**Validation d'un devis pour la réparation du chauffage de la salle de la Fleuriais**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le devis de 761,77 € HT d'Anthony LOYER pour la réparation du chauffage de la salle de la Fleuriais.

**Validation d'un devis pour l'acquisition d'un photocopieur**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le devis de 890 € HT de la société ASI pour l'achat d'un photocopieur Noir et Blanc reconditionné pour l'école publique.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 222, 223 et 448**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial Nota Bene de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 222, 223 et 448 d'une superficie totale de 630 m<sup>2</sup>.

**Tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2020-2021**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de maintenir le tarif du transport scolaire pour les enfants domiciliés à Ercé en Lamée à 132 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, décomposée ainsi :  
130 € de frais de transport scolaire  
2 € de frais de garderie
- DÉCIDE de maintenir la gratuité du transport scolaire à partir du 3<sup>ème</sup> enfant pour les familles domiciliées à Ercé en Lamée
- MAINTIENT la participation des familles domiciliées hors commune à 200 € maximum par enfant qui s'ajoute à la

**Compte-rendu de la séance du 31 août 2020**  
**du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée (suite)**

participation en vigueur chaque année pour tout enfant bénéficiant du transport scolaire.

**Création de 9 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020-2021**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CREE 9 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021 détaillés comme suit :

Un poste d'adjoint technique de 0,6/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

Un poste d'adjoint technique de 5,74/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

Un poste d'adjoint technique de 10,65/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire et dans le car scolaire

Un poste d'adjoint technique de 2,65/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

Un poste d'adjoint technique de 2,77/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

Un poste d'adjoint technique de 6/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

Un poste d'adjoint technique de 20,79/35<sup>e</sup> pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

CREE 2 postes d'animateurs vacataires pour les mercredis et les vacances scolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

**Création d'un poste Parcours Emploi compétences de 22,5h**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste d'animateur - agent périscolaire, sous la forme d'un contrat CUI – Parcours Emploi Compétences, pour une durée de 11 mois maximum, renouvelable 1 fois, dans la limite de 24 mois, renouvellement inclus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020

AUTORISE le Maire à recruter un agent non titulaire sous la forme d'un contrat CUI - Parcours Emploi Compétences dès que possible.

**Avenant à un contrat PEC**

Un contrat PEC de 22,75/35<sup>e</sup> a été signé en janvier 2020 pour des missions d'agent périscolaire et animateur ALSH pour une durée d'un an. A la rentrée scolaire 2020-2021, les missions du poste vont évoluer et il convient de prendre un avenant portant son contrat PEC à 34,42/35.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de porter le contrat PEC de 22,75/35<sup>e</sup> à 34,42/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ; AUTORISE le Maire à modifier ce contrat par avenant.

Le Département,  
**mon meilleur sponsor**

Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT

**COUPON  
SPORT 35**

**Jusqu'à 40 €**  
**pour t'inscrire à un club de sport\***

\* Pour les jeunes Bretillien-nes de 11-15 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Pour en savoir plus : [ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35](http://ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35)

Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine



## L'été de l'Îlot z'enfants

### Les arts au soleil à l'Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs municipal d'Ercé/Teillay a accueilli 96 enfants (67 enfants d'Ercé, 21 de Teillay et 8 d'autres communes) pendant les 5 semaines d'ouverture des vacances d'été. La thématique annuelle étant l'art, pour cette session l'art graphique, la sculpture et les arts de scène se sont invités à l'accueil de loisirs. Les mini camps n'ont pas eu lieu et ont été remplacé par des activités de plein air : équitation à la Liotais, multi activité et nautisme à Bain de Bretagne.



L'artiste peintre Typhaine Gasnier est venue

partager ses techniques avec les enfants pour faire naître une superbe fresque sur la façade sud de l'ALSH.

La prochaine session de vacances à l'ALSH se déroulera du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020.

Cette année, l'ALSH sera ouvert pour les vacances de fin d'année du 21 décembre 2020 au 24 décembre 2020.

En attendant, tenez-vous informés des animations du mercredi qui seront encore riches et variées cette année. L'équipe du pôle enfance vous souhaite une bonne rentrée et remercie les familles pour leur confiance et leur fidélité.

*Infos pratiques : ALSH « L'Îlot z'Enfants » – 16, rue des Pervenches 35 620 Ercé en Lamée – 02.99.44.20.22 – [alsh@erceenlamee.fr](mailto:alsh@erceenlamee.fr)*

## La Rentrée de l'Îlot Mots

La bibliothèque ouvre de nouveau ses portes aux permanences habituelles :

- mardi de 16h15 à 19h
- mercredi de 17h à 18h30
- samedi de 10h30 à 12h

Venez avec votre masque (obligatoire à partir de 11 ans), déposez vos livres en retour dans une caisse prévue à cet effet, ils seront en quarantaine 3 jours et désinfectez-vous les mains avant de rentrer.

Vous pourrez ensuite choisir librement vos livres. Profitez également de réserver dans les autres bibliothèques du réseau si vous ne trouvez pas votre bonheur, ils seront acheminés par navette tous les 15 jours.

Pour information, l'inscription est gratuite.

Nous vous promettons des nouveautés dans les semaines à venir.

Les temps forts à venir : - Un atelier BD en octobre (date à confirmer)

- Samedi 14 novembre : Histoires de grandir avec Fanny Corbé pour les enfants 0/3 ans

## Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) vers de nouveaux projets

A la suite des élections municipales, une nouvelle équipe constituée d'élus, de représentants d'associations à caractère social et de membres bénévoles a pris ses fonctions. Réunis, mardi 8, ils ont décidé ensemble d'étudier de nouvelles propositions d'animation, de rencontres, de projets à réaliser avec les habitants.

Pour cela nous avons besoin de vous. Dans un premier temps **une enquête sera réalisée auprès de tous les retraités de la commune**. Celle-ci est en cours de rédaction et vous sera transmise dans vos boîtes aux lettres ou par une personne qui viendra vous rencontrer, ou par vos voisins. Elle sera également disponible dans les commerces, et à la mairie. Répondez-y le plus précisément possible. Toutes ces réponses permettront de définir au mieux vos besoins et de répondre à vos attentes.

MERCI de votre participation.

# Prochainement à Ercé-en-Lamée

A PARTIR DU LUNDI  
14 SEPTEMBRE

REPRISE DES COURS  
DE GYM DOUCE  
ADULTES ET SENIORS  
SALLE GABRIEL MARTIN  
DE 10H A 11H

A PARTIR DU LUNDI  
14 SEPTEMBRE

REPRISE DES COURS  
DE YOGA  
SALLE GABRIEL MARTIN  
DE 19H A 20H30

VENDREDI 23 OCTOBRE

JOURNEE ECO CITOYENNE  
NETTOYAGE DES  
CIMETIERES  
INSCRIPTION A LA MAIRIE  
REPAS OFFERT



ERCÉ  
en lamée

**UNE RENTRÉE EN DOUCEUR !**  
*Chez votre Artisan Boucher*

du 4 au 20 SEPTEMBRE 2020

**PROMO\***

le colis de 4 kg **29,90€** soit 7,48€/kg

10 bons d'achat de 50€ à gagner par magasins

1 kg de cordons bleus  
1 kg d'escalopes de dinde  
1 kg de côtes ou échine de porc  
1 kg de saucisses

**NOUVEAU** Click & Collect

Retrouvez votre boucher préféré, ses promos, ses infos, ses recettes sur [www.bouchersdoubles.com](http://www.bouchersdoubles.com)

\*offre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles

LES BOUCHERS DOUBLES  
VILLE ET VILLAGE

**Vivons local!**

AVEC NOS COMMERÇANTS  
NOS ARTISANS  
NOS PRODUCTEURS LOCAUX

Suivez-nous aussi sur

**facebook**

[www.facebook.com/erceenlamee35](http://www.facebook.com/erceenlamee35)

Mairie d'Ercé-en-Lamée

2 route des Ajoncs d'Or

35620 Ercé-en-Lamée

Tel : 02 99 44 30 16

[www.erceenlamee.fr](http://www.erceenlamee.fr)

[accueil@erceenlamee.fr](mailto:accueil@erceenlamee.fr)

**HORAIRE D'OUVERTURE**

LUNDI : 9H - 12H30

MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 16H30

MERCREDI : 9H - 12H30

JEUDI : 9H - 12H30

VENDREDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 19H